

## ◀ Communiqué de SUD éducation ▶

# Comité de suivi de la réforme de la formation initiale : SUD éducation en profite pour mettre en cause Blanquer et la politique du gouvernement

### *Déclaration de SUD éducation*

M. Blanquer, vous dites que ce sont les conflits sociaux qui rebutent l'entrée dans le métier. Nous le prenons bien évidemment comme une nouvelle provocation à l'égard des personnels et des organisations syndicales qui organisent les mobilisations. Nous ce que l'on dit, c'est que c'est la politique du gouvernement et celle du ministère qui est rebutante.

Le contexte est marqué par la mobilisation contre la réforme des retraites. La mobilisation est extrêmement forte chez les enseignant-e-s contre le projet de réforme, parce qu'ils ont beaucoup à y perdre : sur l'âge de départ à la retraite, mais aussi bien sûr sur le niveau de pension.

Rien dans ce qui a été dit par le ministère ou le gouvernement n'a été en mesure de rassurer les enseignant-e-s ou les futur-e-s enseignant-e-s.

Au contraire, ils ont bien vu que l'excès de communication du ministère traduisait une fébrilité plutôt à même de confirmer le fait qu'ils-elles avaient raison d'être inquiet-e-s.

Le seul élément tangible qui a été donné, à savoir inscrire dans la loi le fait que les niveaux de pensions des enseignant-e-s soit au même niveau que celui des autres catégories A de la Fonction publique, a d'ailleurs été retoqué par le Conseil d'État. Précisons si besoin en était que SUD éducation revendique évidemment le retrait pur et simple du projet de réforme.

Cette nouvelle perspective n'est pas donc pas pour susciter des vocations. Et d'ailleurs on peut continuer à parler de l'attractivité du métier. À ce titre, on ne peut que constater qu'elle baisse, année après année.

Il y a la question des rémunérations et des pensions de retraites qui est en jeu, mais pas seulement.

Le climat que vous instaurez autour de l'éducation, M. Blanquer, est on ne peut plus rebutant : lorsque vous infantilisez, menacez, insécurisez, réprimez, demandez des sanctions contre les personnels comme c'est le cas en ce moment, et je pèse chacun de mes mots, vous ne pouvez que rebuter des vocations.

Enfin, la multiplication des contre-réformes menées depuis le début de la mandature, dans tous les degrés, a également, on le voit très clairement année après année, pour effet de faire baisser les vocations.

Pour revenir sur le sujet du suivi des INSPE, la dernière fois que l'on a été convié sur la question, c'était le 20 février 2019. Depuis, il s'est passé un certain nombre de choses, discutées dans le périmètre CTMEN, notamment sur la préprofessionnalisation des AED. Cela dit, on n'a rien entendu de bien nouveau par rapport à il y a un an.

Sur les questions et inquiétudes que l'on avait à l'époque, il n'y a pas eu à notre connaissance de réponse, y compris par voie de presse. Ce comité de suivi, c'est d'abord l'occasion pour nous de les soulever de nouveau :

1. La première chose, c'est que nous tirons toujours un bilan négatif de la mastérisation : élitisme renforcé, baisse du nombre de vocation, hausse du nombre de contractuel-le-s.
2. La deuxième question, c'est toujours la nature du concours, au sujet de laquelle on aimerait en savoir plus. On voit cela comme une menace sur le statut, dans le fait d'avoir un concours glissant : on veut des garanties, dans un contexte où par ailleurs on attaque les garanties statutaires.
3. Il y a le sujet de la rémunération des stagiaires M2. On souhaite des réponses sur la rémunération des admissibles au concours, faute de quoi on ne pourra que considérer la réforme comme une nouvelle mesure d'austérité budgétaire.
4. Nous dénonçons toujours la nomination des directeurs d'INSPE, directement par le ministère et plus comme actuellement par le conseil des ESPE
5. Sur le contenu des formations, nous dénonçons également toujours le recentrage sur les fondamentaux dans les plaquettes au détriment de la question didactique. À l'opposé, nous revendiquons la présence dans la formation initiale d'initiation aux pédagogies coopératives telles qu'elles sont promues par exemple par nos partenaires de l'ICEM-pédagogie Freinet, du GFEN, ou des groupes de pédagogie institutionnelle.

Compte-tenu de nos craintes et de notre bilan de la mastérisation, nous revendiquons toujours un concours en fin de L3 suivi de deux années de stage rémunérées.